

LE MESSAGER SYNDICAL

Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 3, Rue de Bel-Air, Nantais

CONVOICATIONS

Service d'Achats en commun :
Samedi 7, à 18 heures : Commission de vente.

Samedi 14, à 18 heures : Commission d'achats.

Jeudi 12, à 20 h. 15 : Séance d'étude ; conférence à 20 h. 15.

EMPLOYÉS

Réunion du Bureau, le vendredi 20 mai, à 19 h. 30 : Compte rendu de délégués au Congrès ; affaires diverses.

METALLURGIE

Réunion du Bureau, le 7 mai, à 13 h. 30.

Réunion mensuelle d'études, le 22 mai, à 9 h. 30.

SECTION DES DAMES

EMPLOYÉES

En raison de la Fête de Jeanne d'Arc, qui tombe le 2^e dimanche du mois, le Cercle d'étude du mois de mai sera supprimé. Le prochain Cercle aura lieu seulement le 5 juin.

AIGUILLE

Réunion générale le dimanche 5 juin.

Syndicat des Employés

Le vendredi 22 avril, le Bureau, dans sa réunion mensuelle, a prononcé la radiation d'un membre du Syndicat pour cause d'indignité. Le président est chargé de le transmettre à l'intéressé.

Le président rend compte du travail accompli depuis un mois par le groupe des employés merciers et drapiers en gros, et des démarches faites près du Syndicat patronal et des visites particulières faites près des patrons dans le but d'obtenir, de ces maisons, qu'elles fassent la semaine anglaise ; les réponses sont toutes favorables, sauf une seule qui se drape dans un isolement vieillot et routinier.

Il est procédé ensuite à la nomination de deux délégués pour représenter le Syndicat au Congrès national de la Pentecôte, à Paris. Sont désignés : MM. Pressensé et Godin.

M. Rialland ayant été élu pour remplir les fonctions de deuxième vice-président, M. Godin est désigné pour le remplacer dans les fonctions de secrétaire-archiviste de notre syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 h. 35.

Le Secrétaire,
CARON.

Participation aux Bénéfices

Actions travail

Nous avons pu étudier, par les articles déjà parus, de la participation aux bénéfices fondée sur la répartition, de la somme allouée aux salariés, en argent liquide, c'est-à-dire qu'après avoir déterminé le X o/o de part, chacun des salariés devait recevoir une somme déterminée, libre à lui de l'employer à sa guise.

Il existe un autre système de répartition, que je voudrais vous soumettre. Je sais qu'il a, comme tout système humain, ses bons et ses mauvais côtés, et c'est en l'étudiant ensemble que nous pourrions juger s'il est plus ou moins bon que le système de répartition en argent pur et simple.

Le pourcentage ayant été déterminé de la même façon, la répartition s'opère au moyen de l'action travail ; par cette action travail, le salarié se trouve en quelque sorte en collaboration plus étroite

avec le patron, il devient presque son co-associé.

Voyons les avantages pour l'industriel ou le commerçant ayant établi ce système dans sa maison.

Le bilan de l'inventaire lui accuse dans les bénéfices une plus-value sur les années précédentes, mais à l'examen approfondi de cet inventaire on s'aperçoit que cette plus-value se trouve être représentée par des marchandises en magasin, par un agrandissement opéré dans l'année, par des constructions nouvelles, etc...

En disponibilité il n'y a que le nécessaire à la marche courante et normale de l'affaire ; cependant il a été convenu que les ouvriers et employés doivent recevoir une part dans les bénéfices réalisés, alors pour payer cette part de bénéfice il va falloir contracter un emprunt pour faire honneur à la parole donnée et faire, ce que l'on dit vulgairement, un trou pour en boucher un autre.

Avec l'action travail, il n'est nul besoin de faire cet emprunt, le salarié reçoit une action représentant la valeur de sa part de bénéfice, ce qui permet au patron, en ne décaissant pas un capital parfois assez important, de faire face d'un autre côté.

Pour le salarié, cette action travail sera peut-être le point de départ du vieux bas de laine, lui faisant apercevoir sa vieillesse assurée, le garantissant contre le chômage, la maladie, les mauvais jours enfin, tandis qu'une somme d'argent est souventes fois l'occasion de plus grandes dépenses, dont il ne reste hélas ! que de mauvais souvenirs.

Voyons maintenant quelques-uns des inconvénients de ce système du côté patronal : la première objection qui se pose est sans conteste celle-ci : Donner aux ouvriers et employés, sous forme de participation aux bénéfices, des actions de travail, c'est très bien, mais... au bout d'un certain nombre d'années, à force de distribuer des actions-travail, le capital social se trouvera complètement absorbé par ces actions. A première vue, oui, cette chose pourrait se produire, mais avec une réglementation très juste et bien mise au point elle ne peut, elle ne doit pas se produire, car il est nécessaire de bien déterminer le tantième de capital qui pourra être affecté aux actions-travail, et ces actions s'amortiront par suite naturelle soit d'ouvriers atteignant une certaine limite d'âge, par des transferts en rentes sur l'Etat ou bien de Caisses de retraites.

Différents moyens légaux existent déjà pour éviter ce gros écueil, qu'il est absolument nécessaire d'éviter, car il faut que

le patron soit et reste le patron, c'est-à-dire la tête qui commande et dirige l'entreprise.

Du côté du salarié, il y a aussi des objections qui ne sont pas de moindre importance, et la plus difficile à solutionner serait, à mon avis, celle-ci : les ouvriers après avoir consacré pendant un certain nombre d'années leur temps, leur intelligence et tous leurs soins à la bonne marche de la maison dans laquelle ils travaillent, ayant reçu en échange de leur travail assidu, de ces actions-travail dont nous étudions le fonctionnement, croyant en toute sécurité être pour leur vieillesse à l'abri du besoin ; mais un jour arrive une mauvaise nouvelle : la maison qui jusque-là avait une bonne marche, se trouve, par suite de circonstances indépendantes de la volonté de la direction dans l'impossibilité absolue de continuer c'est la catastrophe enfin.

Que devient, dans ce cas, le travailleur et son patrimoine sur lequel, avec tant d'espoir, il avait échafaudé de si beaux projets d'avenir ? Le voilà peut-être déjà à un âge avancé, forcé de recommencer sa vie de labeur, vaincu, écoeuré, pantelant ; il remontera difficilement le courant qui l'entraîne, surtout qu'il verra autour de lui des camarades plus heureux parce qu'ils auront eu la chance de travailler dans une maison qui a prospéré et qui n'a pas connu le désastre.

Il est certain que ce cas sera l'exception et qu'il se produira très rarement, mais il appartiendra au législateur de sauvegarder le patrimoine du travailleur, afin que celui-ci puisse en toute sécurité continuer son labeur et envisager l'avenir sans crainte.

E. FARGIER.

RÉUNION D'ÉTUDE

Le jeudi 14 avril, à 8 heures du soir, l'Union inaugurerait, avec le concours des Amis des Libertés, les réunions d'étude. Environ 4 à 500 de nos camarades sont venus entendre le conférencier, notre camarade Perrin, développer le sujet : « La Question sociale et le Chômage », sujet bien d'actualité. Avec beaucoup d'à-propos notre conférencier nous démontre qu'en détruisant les corporations ouvrières, la révolution créa un état d'esprit nouveau, isola le travailleur en développant chez lui l'égoïsme individuel, en grande partie cause du mal dont souffre, à notre époque, la classe ouvrière.

Présentant ensuite les remèdes à y apporter, il préconise le groupement autour de la doctrine sociale catholique, qui assignant à chacun des devoirs bien définis, respecte les droits de tous.

Les auditeurs, par leurs applaudissements, remercient l'orateur et lui prouvent qu'ils ont compris et continueront à propager notre mouvement social.

Une surprise nous était réservée : Notre ami J. D. avait réservé pour cette réunion une belle série de films. Après avoir admiré et applaudi à l'héritage de Babylas, nous assistâmes à ces scènes si émouvantes qui se déroulent du dimanche des Rameaux au jour de l'Ascension.

Puis nous nous séparâmes en nous donnant rendez-vous pour le jeudi 12 mai, à 8 heures du soir.

UN AUDITEUR.

MARIAGES

Ont été bénis :

Le 6 avril, à Sainte-Croix, le mariage de M. Noirbusson, avec Mlle Germaine Roland.

Le 7 avril, à Saint-Similien, le mariage de Albert Prévost, avec Mlle Amélie Sautin.

Le 4 avril, à Notre-Dame de Bon-Port, le mariage de Charles Normand, croix de guerre, avec Mlle Marie-Thérèse Turbé.

Le 4 avril, à Sainte-Madeleine, le mariage de Mlle Henriette Charretier, avec M. Adolphe Guinet.

Le 15 avril, à l'église Sainte-Croix, le mariage de Alexandre Petiteau, avec Mlle Madeleine Préaucau.

Nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

NÉCROLOGIE

Le 1er avril, le père de notre camarade Rebondin était rappelé à Dieu, après une courte maladie, circonstance d'autant plus douloureuse pour notre camarade, que son mariage devait être célébré le lendemain 2 avril.

A cette occasion, nous offrons à notre camarade Marcel Rebondin et à sa jeune épouse, nos sympathiques et chrétiennes condoléances.

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation spécialisée dans le TISSU
MAISONS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

Pour tous vos Achats

Adressez-vous

A LA PREMIÈRE MAISON

EN TISSUS & CONFECTIONS

Georges GANUCHAUD & Fils

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix. — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES. — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché



TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

7 Grands Prix

ÉCOLE PIGIER

39 Médailles d'Or

1^{re} Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850 — Maison Principale : 19, Boul. Poissonnière, PARIS

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8 — Téléphone 2.14.

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 65.

Enseignement Rapide et Individuel — Commerce — Comptabilité — Sténo-Dactylo — Langues, etc.

HOMMES, JEUNES GENS

Inscription à toutes époques

de l'Année.

M. BRILLET

Expert-Comptable

Directeur-Concessionnaire

DAMES, JEUNES FILLES

Entrées et Salles spéciales

Professeurs Dames

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

établir devant l'Assemblée même qu'il y avait dans le personnel de la Compagnie des agents assez fiers de leur dignité pour vouloir faire leur devoir librement et toujours prêts, pour ce faire, à prêter leur collaboration, une loyale collaboration, en vue de pacifier les travailleurs tout en défendant leurs intérêts, cela pour le bien de tous et la prospérité même de la Compagnie.

L'attention soutenue de l'Assemblée, les marques évidentes d'approbation qu'elle donna à diverses reprises, les mains spontanément tendues au président du Syndicat lui témoignèrent qu'il avait été compris.

C'est là en effet une première étape, et une bonne. Nos compliments au Syndicat, jeune encore, mais, on le voit, actif et riche d'espérances.

CHRONIQUE FEMININE

LA FEMME & LE TRAVAIL

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

La femme est faite pour le foyer.

Elle est douée physiquement et moralement pour cette tâche familiale.

La société a besoin de familles saines pour se raffermir sur sa base.

D'autre part, la profession appelle la femme — et elle y répond, entraînée par une triple nécessité personnelle, professionnelle, économique, à laquelle s'ajoute une utilité familiale quand il s'agit de compléter le salaire du père pour élever les enfants.

Comment concilier cette vocation et cette nécessité ?

C'est le grand problème du travail féminin: problème extrêmement délicat qui se complique encore par la renouveau du travail des femmes avec celui des hommes, ceux-ci ayant une vocation familiale qui se réalise d'une autre manière et des dons physiques et moraux tout différents.

Ces préoccupations complexes sont les nôtres quand nous parlons de la femme au travail. Elles inspirent aussi bien la recherche de meilleures conditions de travail que la demande d'un salaire familial sous quelque forme que ce soit (caisses de compensations, etc.), que l'orientation professionnelle de la fillette, sujet qui sera traité ici dans une courte série d'articles.

Ces articles s'adresseront donc soit aux mères de famille, soit à ceux qui assument une part de la tâche éducative de la mère: institutrices, directrices de patronages; soit enfin et surtout aux syndicats féminins, aux groupes d'enseignement professionnel qui ont à éclairer le choix des enfants et des familles, à le guider.

Heureuse serai-je si, dans ces articles, je peux apporter quelque lumière en ce sujet. Sans doute est-il déjà familier à beaucoup; mais il gagnera en clarté si nous pouvons préciser nos légitimes préoccupations, les hiérarchiser, et réunir avec un certain ordre les réponses qui sont à y faire.

La nature est merveilleuse de diversité et d'organisation. A chaque tâche correspond un agent chargé de l'accomplir et possédant les aptitudes qu'elle réclame: l'araignée, destinée à se nourrir de mouches, a les organes voulus pour tisser sa toile, l'instinct de la placer aux lieux favorables, celui de paralyser, de ligotter ou de tuer ses victimes suivant les cas.

Que l'on observe le grain de blé qui pousse dans la terre, germe, grandit, puis donne son épi — ou l'organisme des animaux, exactement conforme à ce que demandent le climat, la nourriture et les mœurs qui sont les leurs — ou encore la structure d'un bouton, si délicat et si parfaitement agencé pour protéger la fleur.... on est toujours saisi d'admiration pour cette exacte et totale correspondance de l'organe à la fonction, des aptitudes aux besoins.

Cette splendeur d'organisation de la nature n'existerait-elle que pour les plantes ou les animaux? — Non certes.

Pour les hommes aussi, à la diversité des tâches à accomplir, répond la diversité des dons.

Est-ce à dire que cette correspon-

dance soit aussi exacte, aussi invariable que pour les plantes et les animaux? — Assurément non, car, d'une part, la liberté de l'homme et la civilisation qui en résulte (cette liberté étant alliée au raisonnement et à la tendance au progrès) multiplient les besoins et, d'autre part, sa liberté encore lui permet de choisir l'orientation à donner à ses facultés. L'homme ne sera jamais poussé fatalement vers la tâche pour laquelle il est le mieux doué; certains obstacles venant des circonstances ou du milieu le contraindront même en certains cas à faire un autre choix. Il reste néanmoins que les dons naturels sont très divers et que les tâches professionnelles le sont aussi. Mais il est sage d'étudier les uns comme les autres, de manière à établir entre eux une correspondance qui conduise à un meilleur rendement dans un plus grand épanouissement de l'être humain.

Depuis un siècle et demi que la profession s'est désintéressée de cette orientation rationnelle, que de choix laissés au hasard des circonstances, et que de conséquences regrettables! Car, d'une tâche accomplie sans les aptitudes requises, il résulte un travail inférieur, et par suite, souvent, le dégoût de ce travail. Ce n'est plus la « besogne » aimée, comme disait l'artisan autrefois; c'est la « corvée » déprimante parce qu'elle est, sinon contre nature, du moins privée de l'aide de la nature.

Comment reconnaître ces aptitudes?

Par l'observation de l'institutrice, de la mère surtout. Telle fillette est-elle soigneuse, minutieuse, ordonnée, il faudra l'orienter vers les professions qui demandent ces qualités: horlogerie, laboratoire, ponçage, dans lequel la jeune fille peut se faire une bonne situation qu'elle exercera plus tard à domicile. Si, de plus, elle a du goût, de l'adresse, il pourrait lui être proposé: la broderie, la lingerie, la passementerie d'or qui trouve si peu de main d'œuvre; le dessin de broderie, etc.

Si l'enfant est très douée pour l'étude, qu'elle y réussisse sans grand effort, qu'elle ait une assez bonne écriture et une attention facilement soutenue sans dons spéciaux pour le métier, nous lui conseillerions de s'orienter vers les emplois de bureau ou les travaux intellectuels à la condition que sa famille puisse, quand elle aura quinze ou seize ans, faire le sacrifice d'une année de formation — ou, ce que nous avons vu parfois, que la jeune fille ait une volonté suffisamment énergique et persévérante pour suivre, tout en gagnant sa vie, des cours du soir complétés par des études pendant les jours libres, ce qui suppose un grand effort, soutenu pendant deux ou trois ans au moins.

Enfin, la fillette aime-t-elle ce qui est joli, est-elle douée pour habiller gentiment sa poupée, nous l'orienterions vers la mode, la couture, la fleur: fleur artificielle ou fleur naturelle.

Bien d'autres aptitudes se font remarquer chez l'enfant — l'essentiel est de les connaître afin de ne pas s'y opposer, et l'attrait personnel, d'autres considérations économiques, familiales dont nous aurons l'occasion de parler, permettront de guider judicieusement le choix de la fillette.

Le professeur Amar a inventé toute une série d'instruments qui mesurent la tension de l'organisme, soit quand la personne observée fait un effort physique (porter un poids, répéter un mouvement rapide), soit quand elle fournit un effort d'attention: longue addition, rédaction, etc... Ils calculent aussi la vitesse des réactions de l'organisme et permettent ainsi de donner un conseil éclairé sur les dons physiques de l'enfant et les catégories de professions qui y correspondent.

Mais on ne mesurera pas le coup d'œil, le goût; c'est l'observation qui permettra de les discerner, et, ensuite, de diriger l'orientation professionnelle de la fillette.

E. NORSO.

E. Nors est à la disposition des personnes s'intéressant à cette question de l'orientation professionnelle. Lui adresser la correspondance 31, rue de Bellechasse, Paris (7^e).

Action et Propagande de la C. F. T. e.

PARIS. — Tessier a fait, le 11 février, une conférence aux étudiants de l'Institut catholique, sur le syndicalisme chrétien en France et ses rapports avec l'étranger.

ABBAYE. — Durant les mois de février et mars, Mlle Gateblé a entrepris une propagande très efficace dans le Maine-et-Loire et l'Indre; elle a visité notamment les organisations d'Angers, Cholet, Saumur, Saint-Florent, Trezazé, Le Blanc, La Chatre, Argenton-sur-Creuse, Buzançais, rattachées à la fédération de la rue de l'Abbaye et a constaté partout une action très suivie.

SÈZE. — Au cours d'une récente tournée de propagande, Mlle Danguy a rendu visite aux syndicats fédérés de Toulouse, Castres, Agen, Bergerac, Angoulême, Châteauroux, Vierzon et Blois; de plus, elle a pu fonder :

à PUY, un syndicat d'employées et une section d'ouvrières de la dentelle;

à NIMES, un syndicat d'ouvrières du vêtement et une section d'employées;

à LIMOGES, un syndicat d'employées et un syndicat d'ouvrières du vêtement.

REVEL. — Au congrès de l'A. C. J. F., les 19 et 20 février, Méric a traité la question des syndicats chrétiens.

BEAUVAIS. — Le 2 mars, Mennelet fait l'exposé des principes de la C. F. T. C.

MANCHE. — Les 5 et 6 mars, conférences par Huleux à Coutances et Granville.

ANNECY. — Le 12 mars, Guérin donne au théâtre d'Annecy une conférence publique sur la C. G. T. et la C. F. T. C.; le lendemain il assiste à une réunion de l'Union des syndicats des Deux-Savoies.

BREST. — Le Syndicat professionnel des ouvriers de l'arsenal a organisé une série de réunions; ses propagandistes se sont fait entendre successivement à Recouvrance, Kerbonne, Saint-Marc, Lambézellec, Saint-Martin, Saint-Pierre.

NEVERS. — Création du syndicat professionnel des dames employées de commerce et de bureau de Nevers.

TROIS-FONTAINES (Alsace). — Trois jeunes ouvrières de 15 à 16 ans, travaillant à la verrerie de Trois-Fontaines ayant donné leur adhésion au Syndicat indépendant, les meneurs cégétistes demandèrent à la direction de la verrerie d'imposer à ces ouvrières le paiement de la cotisation au syndicat cégétiste, sous menace de congédiement; la direction ayant refusé de se plier à une telle injonction, le syndicat cégétiste déclara la grève et 780 ouvriers et ouvrières durent quitter le travail. La grève ne fut pas le seul moyen de pression contre les ouvrières en question, on jeta des pierres dans leurs fenêtres, on coupa des arbres fruitiers dans leurs jardins, etc... Bref on organisa une véritable persécution contre ces courageuses jeunes filles qui ne se laissèrent cependant pas intimider et finirent par avoir raison de leurs adversaires; en effet, en présence des défections de plus en plus nombreuses parmi les grévistes, la C. G. T. se vit finalement obligée d'ordonner la reprise générale du travail. La direction refusant alors de reprendre 250 ouvriers, ceux-ci se trouvèrent privés de leur gagne-pain en pleine crise de chômage.

Ces événements ont montré aux travailleurs que le régime despotique de la C. G. T. a pris fin, et le peu de cas qu'elle fait des intérêts de ses adhérents en n'hésitant pas à déclencher des grèves inopportunes et vouées à l'insuccès.

ROUBAIX. — Dans notre dernière circulaire nous indiquions que l'application de la diminution de salaire annoncée par le Consortium de l'industrie textile avait été reportée au 13 mars; sans attendre cette date, l'Union des syndicats libres est entrée en pourparlers avec le Consortium. Une entrevue eut lieu le 28 février, au cours de laquelle les représentants patronaux essayèrent de démontrer qu'une baisse de 0 fr. 30 sur la prime de vie chère était justifiée; les délégués ouvriers établirent au contraire que le coefficient de coût de la vie étant le même qu'en mars 1920, une réduction de 0 fr. 15 pouvait être seule admise. Les délégués du Consortium finirent par se ranger à cette proposition, demandant toutefois l'adhésion de principe à une nouvelle diminution de 0 fr. 15 pour le mois de juin; les ouvriers s'y refusèrent, les constatations successives de la commission du coût de la vie étant seules susceptibles d'entraîner des modifications de salaires.

Les membres des syndicats libres convoqués en assemblée approuvèrent, le 5 mars, les décisions de leurs délégués et c'est sur ces bases que l'accord est intervenu avec le Consortium. Nous avons appris avec plaisir que les syndicats cégétistes s'y étaient ralliés ultérieurement.

TROYES. — La Chambre syndicale de la bonneterie ayant, sans entente préalable avec les organisations ouvrières, décidé de réduire les salaires, une grève éclata en présence de laquelle les patrons décidèrent de surseoir à toute réduction, et une entrevue eut lieu alors, entre les délégués patronaux et les représentants des syndicats cégétistes et des syndicats chrétiens.

Une convention relative au calcul de l'indemnité de cherté de vie, en cas de variation

du coût de la vie au-dessous du taux en vigueur au 1^{er} janvier, a été élaborée et signée par les différentes délégations. Le conflit qui a éclaté aurait été évité si les patrons avaient parlé avec les organisations ouvrières avant de prendre leur première décision.

ISÈRE. — La crise de chômage continue à se faire sentir dans l'Isère.

Le 14 février, la Chambre syndicale des fabricants de gants informait le Syndicat libre que les salaires des ouvrières à la journée et à la semaine seraient diminués de 10 % et que les prix de façon figurant au tableau des tarifs du 12 mai 1920 seraient réduits de 20 %. Après examen de la situation et discussion, ces propositions ont été acceptées avec stipulation, toutefois, que la diminution des ouvrières à la semaine ne s'appliquerait qu'aux usines faisant la semaine de 48 heures et qu'en aucun cas les tarifs de 1920 ne seraient diminués de plus de 20 % ces tarifs devant être révisés dès que la situation sera redevenue normale.

Dans le tissage, les délégués des syndicats libres ont eu deux entrevues avec les représentants de la Chambre syndicale patronale et ont discuté les réductions à apporter aux salaires; l'accord n'ayant pu se faire, il a été convenu que l'application de la baisse serait remise au 15 avril, les pourparlers devant être repris d'ici là pour fixer les nouvelles bases de salaires.

BORDEAUX. — A la suite d'une réunion tenue entre le syndicat des commerçants détaillants de la Gironde et les différents syndicats d'employés de Bordeaux, la convention collective passée en janvier 1920 a été renouvelée pour une année, avec un certain nombre de modifications en rapport avec la situation actuelle. Les syndicats chrétiens d'employés de Bordeaux ont signé cette convention à l'élaboration de laquelle ils ont pris une large part.

CAEN. — En novembre-décembre dernier, plusieurs maisons de chaussures décidèrent, au grand mécontentement de leur personnel, d'ouvrir leur magasin le dimanche; les syndicats prirent immédiatement l'affaire en main et apprirent qu'aucune dérogation n'avait été accordée ni même demandée. Tous les magasins de nouveauté de la ville ayant suivi l'exemple donné, les syndicats multiplièrent leurs démarches et leurs protestations et provoquèrent l'intervention de l'inspecteur du travail. Des procès-verbaux furent dressés et les commerçants condamnés. Le Préfet fit ensuite savoir aux syndicats qu'aucune dérogation ne serait accordée au repos dominical.

FOUGÈRES. — Le 10 mars sont venus devant le Juge de paix de Fougères les procès intentés, d'une part, par M. Chupin aux ouvriers verriers et, d'autre part, par M. Chaperon et six autres verriers à M. Chupin. M^e Piot, avocat à la cour d'appel de Paris, l'un des conseils de la Confédération, à éloquentement défendu la cause des ouvriers dans la première affaire en précisant la doctrine sociale catholique à l'égard du droit de grève. Il a obtenu, malgré l'opposition de l'avocat de M. Chupin, l'ordonnance d'une enquête et le renvoi au 15 avril pour audition des témoins.

GRENOBLE. — Sur l'initiative de la commission mixte, composée de délégués de l'Union fraternelle et de délégués des syndicats d'employés et de métallurgistes, la question des congés annuels payés pour tous les travailleurs est actuellement à l'examen.

LAIGNELET. — La situation des ouvriers verriers qui ont dû se mettre en grève au mois de décembre dernier ne s'est pas modifiée, le patron maintenant toujours son point de vue intrinsèque.

La souscription ouverte dans les Unions régionales de la C. F. T. C. et à Fougères même a produit à ce jour 6.302 fr. 30.

SOUSCRIPTION BRIZION. — Les adhérents de la C. F. T. C., en témoignage de leur reconnaissance pour le dévouement dont avait fait preuve leur camarade Brizion, ont ouvert dans tous les syndicats une souscription en faveur de ses orphelins. La somme recueillie s'élève actuellement à 14.145 fr. 20.

IL FAUT LIRE

Les Catholiques et la vie nationale. Discours prononcé par M. PHILIPPE DE LAS CASES à la séance de clôture du Congrès diocésain de Paris. L'exemplaire, 0,30; par dix, 0,25. Edition de l'Ame française, 31, rue de Bellechasse, Paris.

L'Eglise et le Problème économique, par le R. P. COULET. Un beau volume de 224 pages. Au service de librairie de l'Ame française, 31, rue de Bellechasse, 5 francs; franco, 5 fr. 45.

LES ACHETEURS DE
Montres, Pendules, Bijoux
ont le plus grand intérêt à consulter les
CATALOGUES ILLUSTRÉS envoyés FRANCO
PAR **F. AMIET** Ancien Directeur de l'École
Municipale d'Horlogerie -
MAISON FONDÉE EN 1794 à BESANÇON (Doubs)

La crise économique ET LA réduction des salaires

La crise économique actuelle pose, avec une angoissante acuité, le problème de la réduction des salaires.

En présence de la pression tentée par le patronat pour amener un abaissement du prix de la main d'œuvre, quelle doit être l'attitude des organisations syndicales ?

La question est étudiée avec une grande largeur de vues par le *Syndicaliste indépendant*, organe des syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine, et nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici ses conclusions :

« Il est d'abord évident que c'est là une occasion pour l'organisation professionnelle d'intervenir en faveur de ses membres, et que, d'autre part, les travailleurs isolés sont pour ainsi dire impuissants à se défendre. Nous avons aussi reçu des nouvelles, que dans certaines contrées où les ouvriers n'ont pas jugé nécessaire de se syndiquer, des réductions de salaire allant jusqu'à 25 0/0 ont déjà été réalisées. Ce sont là les intérêts des cotisations syndicales que ces ouvriers avaient voulu économiser !

« La ligne de conduite à poursuivre par nous est simple; elle résulte du raisonnement justifié, sans aucun doute, qu'il n'appartient pas aux ouvriers de porter les premiers les conséquences d'une baisse des prix. Tandis que les salaires (avec indemnité de vie chère) ont augmenté depuis le mois de juillet 1914 d'environ 250 à 280 0/0, le coût de la vie a augmenté, d'après la statistique officielle de la ville de Strasbourg, de 350 0/0 jusqu'en décembre 1920. La justice exige que, dans ces conditions, ce soient les patrons qui s'imposent en première ligne des sacrifices, en réduisant leurs bénéfices pour arriver à cette baisse générale que les ouvriers sont les premiers à souhaiter. De notre côté, nous sommes prêts à consentir à des réductions de salaire à partir du moment où il aura été constaté, d'une manière absolument certaine, que les prix des denrées et des objets de première nécessité ont diminué d'une façon sensible et constante. Cette diminution des prix devra naturellement être constatée, non par rapport au jour où ils avaient atteint leurs limites maxima, mais au jour de la dernière fixation des salaires. Si l'on applique ce principe, qui répond certainement à l'équité, il faudra reconnaître que la diminution du prix de la vie que nous pouvons constater jusqu'à présent — elle n'est pas encore bien importante — ne saurait justifier des réductions de salaire, parce que, si l'on prend en considération le jour où, dans les diverses industries, les salaires ont été fixés pour la dernière fois, on ne constate pas une diminution, mais encore toujours une augmentation du coût de la vie.

« Nous sommes donc absolument prêts à suivre l'exemple que nous ont donné les ouvriers métallurgistes de Suède — pour ne citer que ce cas — lesquels, vu que le coût de la vie avait baissé sensiblement dans leur pays, n'ont pas hésité à consentir à une réduction de 20 0/0 de leurs salaires. Une réduction analogue des salaires et traitements est actuellement en train de se faire dans toutes les industries et administrations de ce pays. On espère pouvoir enrayer de cette façon la crise de chômage qui avait sévi ces dernières semaines, et favoriser la situa-

tion de la Suède sur le marché mondial.

« Il est à espérer que la classe ouvrière fera preuve dans tous les pays d'une telle modération. Mais pourtant, nous le répétons: pour que les ouvriers puissent accepter librement une réduction des salaires, il faut que le prix de la vie ait baissé définitivement au préalable. Il ne faut, du reste, pas oublier que pour certaines industries, par exemple le textile, le facteur «salaires» n'a pas une telle importance pour le calcul du prix de revient, qu'il faille absolument le réduire de suite pour pouvoir diminuer les prix de vente.

« Dans diverses régions industrielles de la France, des pourparlers plus ou moins animés ont eu lieu entre patrons et organisations ouvrières, à propos de cette question de la réduction des salaires. On est arrivé, dans certains cas, à des solutions qui tiennent compte des intérêts légitimes de la classe ouvrière. C'est ainsi qu'à Troyes il fut convenu que les indemnités de vie chère ne pourraient être modifiées que mois par mois, et de façon qu'elles soient augmentées ou diminuées automatiquement, à mesure que le chiffre indice du coût de la vie, établi par la commission mixte, varie de 6 points. La diminution de l'indemnité ne pourra surpasser 10 centimes par jour et par mois.

« Les semaines prochaines seront d'une grande importance pour la classe ouvrière de notre pays. Il faut que tous les ouvriers reconnaissent qu'aujourd'hui, plus que jamais, ils ont besoin d'une organisation professionnelle fondée sur des bases solides, qui puisse les défendre contre les aspirations égoïstes et antisociales du patronat. Qu'ils en tirent les conséquences, en restant ou devenant des membres fidèles et dévoués du Syndicat. »

Chez les travailleurs agricoles

Suivant les directives données par le dernier Conseil national, les militants des syndicats chrétiens ont commencé une action auprès des travailleurs de la terre dans la région du sud-est.

En janvier, l'Union régionale a participé aux journées sociales de Macanac (Gironde) pour la formation de propagandistes agricoles. Divers syndicats indépendants de métayers des Landes sont représentés à ces journées auxquelles assistent également des délégués de la Garonne, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne.

Au cours de journées sociales tenues à Buglose (Landes), du 1^{er} au 3 février, Ch. Laborie expose les principes de la C.F.T.C. et les projets d'organisation nationale et internationale des travailleurs de la terre.

Le 5 février, c'est à Mont-de-Marsan que Laborie expose à nouveau ce programme.

Puis à Maylis (Landes), du 21 au 23 février, nouvelles journées sociales réservées aux métayers de la Chalosse.

Enfin, le 6 mars, Laborie parle aux agriculteurs de Donzacq et des communes environnantes.

C'est là un premier travail de propagande qui a permis de faire connaître la C.F.T.C. dans une région où la C. G. T. voulait revendiquer le monopole de l'organisation professionnelle.

LE CHOMAGE EN FRANCE

L'amélioration de l'activité est très nette dans la chaussure, à Limoges. Le nombre des chômeurs est passé de 2.798 en janvier, à 1.889, fin mars. Dans l'ouest, amélioration également à Fougères, où il ne reste plus que 150 chômeurs secourus.

Dans le nord, la situation s'aggrave pour les textiles. Il en est de même pour la métallurgie dans le nord et l'est.

Dans l'ensemble de la France, 67.000 chômeurs secourus contre 68.000 la semaine précédente.

Une intervention du Syndicat des cheminots

Le 22 courant, la Compagnie d'Orléans tenait son Assemblée générale. Le Syndicat professionnel des Cheminots de France du réseau P.O., qui eut l'initiative, comme on sait, de créer dans son sein un Actionariat ouvrier, auquel seuls ses adhérents statutairement participent, possesseur d'un certain nombre d'actions de son réseau, en avait déposé un lot qui lui permit d'envoyer à cette réunion MM. Oudin et Bigot, son président et son trésorier, avec mission d'intervenir au moment opportun.

Après la lecture du rapport du Conseil d'administration, M. Oudin demanda la parole. Il y eut un moment de surprise dans l'assemblée. Quel était cet homme qui voulait parler? Qu'avait-il à dire? Surprise de courte durée. Après s'être excusé, pour ne pas s'étendre en de trop longues digressions, de consulter quelques notes, assurant d'ailleurs qu'il n'abuserait pas du temps qui lui serait accordé, il exposa le sujet de son intervention. Et chacun, dès l'abord, fut fixé, car il ne cacha point qu'il était cheminot, et dès les premières paroles on vit sa pensée, qu'il développa ensuite brièvement.

Voici, au surplus, les principales lignes de son intervention:

« Nous voulons tous ici la prospérité du Réseau, qui naturellement nous intéresse, en tant que porteurs d'actions, et permettez-moi d'ajouter: en tant que Français. C'est à ce double titre que je vous demande quelques instants d'attention.

« L'an dernier, j'étais venu, bien décidé, si l'occasion s'en présentait, à vous soumettre quelques suggestions. Des circonstances que je n'approfondirai pas m'empêchèrent de prendre la parole. Mettons simplement que c'était écrit. Je ne ferai même aucune allusion à ma déconvenue si ce que j'ai à dire aujourd'hui ne faisait suite à cette intervention que je n'ai pu placer tant les minutes couraient vite.

« En deux mots, la voici résumée. Elle tendait à démontrer qu'une des causes de l'improductivité des chemins de fer, non la moindre, était d'ordre psychologique. Des voix autorisées l'ont constaté au parlement. Il eut si longtemps, le personnel, l'impression de n'être qu'un instrument dont on dispose sans égards pour ses aspirations, souvent légitimes, pour sa valeur morale et professionnelle.

« Et par voie de conséquence, je conclus à la nécessité de créer un service strictement réservé aux relations avec le personnel. Des techniciens, parmi les plus experts et les plus consciencieux, se spécialiseraient à les suivre assidûment, à l'étudier, dégagant ainsi les chefs de services qui, trop absorbés par ailleurs, ne peuvent y prêter qu'un œil distrait.

« Pour se convaincre de l'opportunité d'une telle mesure, il suffit de se poser cette question:

« — N'obtiendrait-on pas plus de moi « en appréciant mes aptitudes pour les « utiliser à propos, qu'en me confondant « avec d'autres d'un caractère différent, de « ressources qui ne s'adaptent pas aux « miennes, et pour n'importe quelle tâche ? »

« Vous voyez, nous touchons à la question des compétences et des responsabilités. Il faudrait s'étendre plus longuement pour traiter du sujet. Passons.

« Cette intervention, du reste, parut dans l'*Ame française* du 17 avril 1920; des quotidiens en ont, depuis, publié des extraits. Ainsi donc, tout le monde a pu en avoir pris connaissance. Je ne sache pas qu'on l'ait trouvée, au surplus, de nature à déplaire. L'Administration même n'a-t-elle pas fait un premier pas dans la voie qu'on y trouve indiquée ?

« Le Syndicat professionnel des Cheminots de France du Réseau P.O., que j'ai l'honneur de représenter ici, a su le premier parler en ce sens. Souffrez qu'il s'en réjouisse! Modeste satisfaction pour lui, vraiment! Après avoir été si durement à la peine, durant la tourmente, toujours présent là où le fléau sévissait le plus violemment.

« Mais il y a mieux à faire, croit-il; c'est de vous dire que l'essai tenté est insuffisant. Il importerait peu, en effet, qu'il

existât un tel service s'il ne devait rayonner, demeurant une sorte de tribunal qui siège de haut. Nous l'envisageons autrement.

« Il doit se déplacer, aller cueillir sur place tous renseignements utiles. Médiateur éclairé entre les chefs directs et le personnel, qu'il inspecte, il saurait, documenté de visu, préconiser d'heureuses mesures capables d'atténuer, de faire disparaître même les griefs toujours prêts à surgir ce qui n'est point toucher à l'autorité des chefs, ni donner prise à la subordination du personnel. Bien au contraire, pour peu qu'il agisse vite et discrètement. Et le personnel, se voyant étudié de près par des spécialistes uniquement occupés de lui, non sans raison, espérerait plus de justice. Or, il n'est point de meilleur stimulant au travail que cette espérance, de même que rien ne paralyse autant le courage que les déceptions.

« Et tout naturellement nous voyons ce service — nommons-le: service social — s'aboucher avec les seules organisations qui aient qualité pour représenter le personnel, parce que, tenant leur existence de lui exclusivement, elles sont indépendantes de l'Administration et peuvent discuter librement avec elle. Il s'agit des syndicats. Je n'en excepte aucun. A se froter, les tendances perdent leurs aspérités. Mais bien entendu, par là il faut entendre des organismes qu'anime une idée sociale et capables de la défendre, non ces pâles groupements qui, nés avec les circonstances (ou des égoïsmes de la peur), disparaissent aussi vite, sans avoir jamais tenu un rôle sérieux.

« Dans ces rencontres se forgeront des volontés qui, à se mieux connaître, s'estimeront, comprenant enfin que tout homme est commandé par une intelligence et une conscience auxquelles on peut tout demander de juste, sauf à ne point les méconnaître. Et les difficultés s'aplaniront. Si, par exemple, ledit service, qui semble réserver son activité à parfaire l'instruction des écoliers, à encourager des sociétés sportives, à concevoir les moyens de fonder des sociétés de musique, toutes choses bonnes, assurément, constitué tel que nous le souhaitons, s'était ingénié à sonder l'état d'esprit, puis à soigner comme il faut le personnel, peut-être n'aurions-nous pas connu les heures angoissantes de mai dernier.

« Ces troubles, explosion de vieilles rancunes grossies peu à peu, qui ont failli ruiner notre pays; les sanctions inévitables qui ont suivi, frappant du même coup une partie des coupables et des malheureux trembleurs, à tel point que des intéressés répandent facilement la rumeur encore à démentir qu'on a voulu plutôt faire une opération dont le profit n'est pas démontré, que sévir selon toute justice; les mécontentements agitant les agents restant fidèles à leur devoir qui voient, péniblement désabusés, de nouveaux venus auxquels ils montrent le travail, un bon vent en poupe, les distancer rapidement; les déceptions que provoque chez tous le Statut, qui n'apporte que des désillusions: tout cela — il y en aurait long à dire encore, — sans doute l'aurions-nous ignoré ?

« J'en ai fini.

« La musique adoucit les mœurs, dit-on, elle peut aussi enflammer des énergies pour la lutte. Il vaut mieux, pour assurer la paix sociale, sans laquelle aucune prospérité n'est possible, ne rien négliger pour guérir l'âme du travailleur qui garde des traces de graves maux.

« Nous ne demandons qu'à nous y employer. Ne l'avons-nous pas prouvé? Plaise à la Compagnie de ne point refuser sa collaboration à une œuvre aussi saine. Coopérer, dans l'ordre, à la pacification des travailleurs, quoi de plus beau? Il suffit de s'efforcer loyalement à assurer le règne de la justice et de la charité qui en est l'épanouissement. Or ce sont les bases de la doctrine qui éclaire et dirige notre action sociale. C'est donc pour nous un devoir, comme pour la Compagnie, dans son intérêt et dans le nôtre, dans l'intérêt supérieur même du pays. Et nous serons avec la Compagnie pour cette œuvre. »

Le président du Conseil d'administration faisant remarquer qu'il ne pouvait répondre impromptu, M. Oudin constata qu'il voulait surtout marquer une première étape et prendre contact avec le Conseil d'administration pour

Union Départementale

Séance du mercredi 6 avril 1921

Conférences populaires

M. Fargier, rappelant l'organisation de ces conférences qui sont faites par les « Amis des libertés » (Cercle d'études de l'Union), demande au bureau s'il n'y a pas utilité d'y inviter les dames ; sur réponse affirmative, il sera envoyé pour l'hiver prochain des invitations à toutes les dames et jeunes filles de nos Syndicats.

Messenger Syndical

M. Fargier propose que les convocations des différents Syndicats soient toutes réunies en tête du journal.

Cette proposition est renvoyée avec avis favorable à la Commission du journal.

M. Perrin demande l'adjonction d'une feuille intercalaire dans le Messenger. Cette feuille, utilisée pour la publicité, permettrait une meilleure utilisation du journal.

En attendant que ce projet puisse être mis à exécution, il est décidé de revoir les maisons faisant de la publicité afin de savoir si elles veulent continuer cette année.

Coopérative

Il est rappelé que les commandes en beurre et en œufs doivent être remises avant le mercredi à midi, pour être exécutées le vendredi.

M. Fargier informe le bureau que des pourparlers sont engagés avec un charcutier de Vertou.

Mme Hardy et les deux vendeuses ayant demandé comme rétribution une commission de 2 o/o sur leurs ventes, le bureau décide que les prix des achats seront majorés de 6 o/o, ce qui permettra de satisfaire à cette demande et laissera à la Coopérative un bénéfice brut de 4 o/o.

Congrès de la Pentecôte

M. Fargier émet le désir que l'Union fasse la demande de subvention au nom de tous les Syndicats. Cette proposition n'est pas acceptée et chaque Syndicat continuera comme par le passé à s'adresser directement à la Mairie.

Le Conseil municipal de Nantes ayant eu la générosité de voter la modeste subvention de 10.000 francs pour les organisations de la C. G. T., M. Fargier est mandaté pour réclamer une largesse analogue pour l'Union départementale.

Devant la rapacité et l'âpreté au gain des commerçants détaillants, bouchers, charcutiers, etc., qui ne baissent légèrement leurs prix que contraints et forcés, nous croyons utile d'inviter tous nos syndiqués à venir se rendre compte des prix de notre Coopérative.

Le Secrétaire,
J. CARON.

Le chirurgien-dentiste, DOCTEUR LEMÉE, 110, rue de Coulmiers, consent aux Syndiqués une réduction sur son tarif (environ 50 o/o).

PHARMACIE GRELARD, place Saint-Similien, 10 o/o de remise sur présentation de la carte syndicale.

Syndicat des Métallurgistes

Dans sa séance d'étude du 17 avril, le Syndicat de la Métallurgie décide de se faire représenter au Congrès national par un délégué qui aura mission de défendre la question des assurances sociales, les accidents de travail, la Caisse de chômage, le congé-repos annuel.

Les nouvelles cartes personnelles seront distribuées à la réunion du 22 mai ; tous les syndiqués devront donc rapporter leurs anciennes cartes qui deviendront sans valeur, la carte fédérale étant seule valable pour les escomptes chez les fournisseurs.

Le Secrétaire,
GUÉRIN.

Section des Dames

VIE SYNDICALE

Nos travailleuses vivent actuellement une plus intense période d'activité. Dans les magasins, dans les bureaux, c'est le grand moment des affaires, c'est la « saison ». Et c'est en ces jours de rude labeur que nos syndiquées catholiques peuvent témoigner de l'efficacité, de la perfection de notre belle, sûre, parfaite doctrine sociale catholique. Avec tant d'autorité il leur a été dit, avec tant d'insistance il leur a été répété que tout travailleur a des devoirs d'abord, des droits ensuite ; que pour toucher en toute équité le salaire promis il faut avoir rempli en toute conscience la tâche convenue ; exactitude aux heures de présence, attention soutenue durant le travail, application pour toujours le meilleur rendement.

Cette doctrine vient d'avoir un admirable commentaire dans les quatre conférences du R. P. Coulet. Avec un merveilleux talent, précis, clair, avec selon les termes de l'orateur, une parfaite objectivité et une constante sérénité, fut traité la grande question du travail, de ce que doivent être les rapports du salaire et du capital pour que s'établisse la paix sociale.

Ah ! que ce mot de paix est encourageant, réconfortant ; quels horizons n'ouvre-t-il pas. Dans cette société future, dont, constatons-le avec joie, les assises se posent, la lutte inutile du capital et du travail fera place à l'entente bienfaisante de ces deux forces qui ont mutuellement besoin l'une de l'autre. Et si rien de bon n'est jamais sorti et ne pouvait sortir de cette bataille de l'égoïsme et de la haine, que ne pouvons-nous espérer lorsque la charité et l'amour seront à la base des rapports entre employeurs et employés.

Nos syndicats catholiques sont les fondements solides de cette Cité de la Paix sociale. Faisons-nous un devoir de les faire connaître, d'aider leurs efforts.

Après un tel hommage rendu aux Syndicats catholiques il nous est bon de redire : Le Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie de Nantes a son Siège social, 18, rue Talensac.

Pour en faire partie, s'adresser au Siège,

à la Permanence, ouverte tous les jours non fériés, de 9 heures à 12 heures, où les conditions et les avantages seront communiqués.

Le but essentiel du Syndicat est d'être une aide efficace aux travailleuses. Les membres du Bureau s'y emploient de tout leur dévouement.

Réunion du Bureau du Dimanche 10 avril

Il a été décidé de réunir les syndiquées de Saint-Donatien, le 22 juin ; il y a, dans cette paroisse, un noyau de syndiquées zélées qui n'attendent qu'un mot d'ordre pour mettre leur activité au service de la cause syndicale.

Réunion générale. — Une grande réunion générale syndicale aura lieu après les Congrès de Paris. Des précisions seront données dans le prochain « Messenger » et des convocations envoyées, de très intéressantes communications devant être faites.

Congrès syndicaux de Paris. — Des délégués de notre Syndicat y prendront part et nous en rapporterons les utiles et précieux enseignements.

Kermesse. — Mlle Cizeau, présidente de la Commission des Fêtes, rend compte au Bureau de la continuation de ses démarches et préparatifs.

CERCLE D'ETUDES

du dimanche 10 avril

SUJET : Les Elections intéressant les Syndicats :

1° Le Conseil de Prud'hommes ; 2° Le Conseil supérieur du Travail ; 3° Les Pupilles de la Nation.

1° Le Conseil de Prud'hommes. — D'après la loi du 27 mars 1907 (art. 1^{er}), les Conseils de Prud'hommes sont institués pour terminer par voie de conciliation les différends qui s'élèvent, à l'occasion du louage d'ouvrage, entre les patrons et les employés, ouvriers et apprentis. Faisant droit aux instantes réclamations des syndicats d'employés la loi accorde le bénéfice de la juridiction spéciale à cette catégorie de travailleurs, qui en avait été longtemps et iniquement privés ; le décret d'institution ne limite plus les industries assujetties, la compétence s'étend aux rapports entre les employés de commerce et leurs patrons si le décret a établi, au siège du Conseil, une Section commerciale.

Pour être électrice, il faut être Française, avoir 25 ans, exercer sa profession depuis trois ans, apprentissage compris.

2° LE Conseil supérieur du Travail. — Sont électeurs les syndicats ouvriers régulièrement constitués au 1^{er} janvier de l'année où ont eu lieu ces élections.

La Commission permanente étudie, à la demande du ministre, les conditions du travail, la condition des travailleurs, les rapports entre patrons et ouvriers. Elle prend connaissance des documents et des statistiques qui doivent servir de base à tous les travaux.

Le Conseil est composé de 78 membres.

3° Les Pupilles de la Nation. — La loi du 27 juillet 1917 a pour objet l'accomplissement d'un devoir social né de la guerre. Elle oblige la Nation à aider matériellement et moralement les enfants de ceux qui ont été tués ou blessés pour sa défense. Elle laisse aux familles le plein exercice de leurs droits, notamment le libre choix

de leur éducation ; elle ajoute seulement sa protection à la leur.

L'exposé très documenté de cette étude a été suivi avec l'attention qu'elle méritait. L'importance du sujet nécessitera que l'on y revienne. M. Catta avait bien voulu l'annoter longuement. Ces deux textes se trouvent à la Permanence et sont à la disposition des syndiquées.

KERMESSE

Nous en avons un peu parlé dans le précédent numéro du journal, aujourd'hui parlons-en longuement ; nous l'attendons toutes du reste avec tant d'impatience !

Donc, bientôt, le 12 juin, ce sera la kermesse, notre kermesse... Et pour lui porter bonheur nous l'avons baptisée, nous lui avons donné un patronage béni, bien-faisant et charmant, nous lui avons donné le si joli nom de « Kermesse des Marguerites ».

Ah la blanche vision que ces mots évoquent et que nous voulons réaliser ! La gracieuse, la pure marguerite toute blanche avec son cœur d'or régnera souverainement ce jour-là. Elle sera l'insigne de toutes les dévouées organisatrices, la parure de nos souriantes quêteuses, de nos aimables vendeuses, l'ornement de nos comptoirs... elle sera partout, parmi les livres, les coquets objets de lingerie, les lots des tombolas... même au bout du fil de la pêche à la ligne.

Mais qu'il en faudra des marguerites, des marguerites, des marguerites... Nous vous faisons appel, chères syndiquées, pour nous en apporter. Dieu en met à profusion dans les champs et vous n'aurez qu'à les cueillir : donc, nous comptons sur vous.

Et nous vous demandons aussi de préparer chacune en votre particulier votre part pour la kermesse. Si vous avez quelque embarras, allez trouver l'infatigable et ingénieuse présidente de la Commission des Fêtes, Mlle Cizeau, 1, rue Menou, elle vous guidera. Ou encore, adressez-vous à la Permanence.

N. B. — Nous faisons appel pour les lots de la tombola ; quêtez-en, fabriquez-en. Là encore il faudra que ce soit mieux que jamais, c'est-à-dire qu'il y en ait beaucoup.

FAMILLE SYNDICALE

Nous apprenons la mort de Mme Pucel, mère d'une de nos sympathiques syndiquées. Qu'elle trouve ici l'expression de notre profonde sympathie en cette douloureuse circonstance.

Syndicat de l'Aiguille

Le dimanche 3 avril, il y avait réunion générale des deux sections.

Au début, notre directeur présenta Mlle Emma Cléminot, présidente, élue pour la section Sainte-Marie, en remplacement de sa sœur Mlle Delphine Cléminot, décédée au mois de décembre dernier.

Ensuite il remercia toutes les sociétaires du concours qu'elles avaient donné pour le succès des ventes de charité : les recettes avaient dépassé le montant des années précédentes ; c'est un encouragement pour recommencer l'année prochaine.

Puis il rassura les actionnaires de la Coopérative Nantaise et promit de faire ce qui serait en son pouvoir pour le remboursement des fonds versés.

La conférence fut sur le Spiritisme, sujet plein d'actualité et très répandu de nos jours. Le conférencier montra, d'une manière très développée, les dangers et le mal qu'il fait et le remède à y apporter. Enfin l'Eglise le défend, nous devons lui obéir.

A notre patronage, le dimanche 17, nous avions les œufs de Pâques : c'est une petite fête de famille ; plusieurs de nos enfants manquaient et s'étaient fait excuser pour raison valable.

Il est regrettable que les parents ne comprennent pas mieux le but de ce patronage d'apprenties ; peut-être ne le connaissent-ils pas assez. Voilà en quelques mots ce qu'il est :

Le 3^e dimanche de chaque mois nous les réunissons, elles trouvent des personnes dévouées qui leur donnent des distractions de leur âge. Le directeur leur parle de leurs devoirs envers leurs parents, leurs maîtresses et leurs compagnes.

A la fin de l'apprentissage elles sont récompensées suivant leur mérite, par un objet de toilette qu'elles confectionnent et par un livret de caisse d'épargne. On les place ensuite dans des ateliers honnêtes. En somme, c'est un noyau de syndiquées qui profite de ses avantages.

Espérons que les parents comprendront l'intérêt que l'on porte à leurs enfants et qu'ils nous les enverront plus nombreux. ANNIC.

Le Gérant : E. FARGIER.

NANTES. — Imprimerie DUPAS et C^{ie},
57, rue Saint-Clement.

Maison LEGLAS=MAURICE LEGLAS-MAURICE & JAMIN

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - Rideaux - Literie - Tapis

Manufacture au Mont-Goguet

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union
SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

Visitez à Nantes, les GRANDS MAGASINS

DECRÉ FRÈRES

Les Plus Vastes Galeries de l'Ouest